

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 279

8 février 2006

SOMMAIRE

Agrico-Lux, GmbH, Buschrodt.	13346	Julius Baer Multifund Advisory S.A.H., Luxembourg.	13366
AIBC Investcorp Holdings S.A., Luxembourg.	13386	Julius Baer Multifund Advisory S.A.H., Luxembourg.	13366
Aqua Finance S.A., Luxembourg.	13368	Julius Baer Multiinvest Advisory S.A.H., Luxembourg.	13365
Auto-Moto Ecole Pier Gaul S.A., Mersch.	13368	Julius Baer Multiinvest Advisory S.A.H., Luxembourg.	13365
Autrans A.G., Luxembourg.	13377	Julius Baer (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	13363
CCP II Advisory, S.à r.l., Luxembourg.	13368	Luxembourg Engineering and Application Service S.A., Wiltz.	13346
Clycs S.A.	13389	Mistral International Finance AG, Luxembourg. ..	13370
COFIM, Compagnie Européenne de Financements Immobiliers S.A., Luxembourg.	13389	MP Finance, S.à r.l., Luxembourg.	13369
Coaching International S.A., Luxembourg.	13369	Multigone, S.à r.l., Luxembourg.	13365
Dorian Hellenic Holdings S.A., Senningerberg.	13359	Musca S.A., Luxembourg.	13384
Drake (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.	13367	Oceanbreeze Charter S.A., Luxembourg.	13360
Drake IT Testing, S.à r.l., Luxembourg.	13367	Omnia Fin S.A., Senningerberg.	13347
Drake Solutions, S.à r.l., Luxembourg.	13366	Osten, S.à r.l., Remich.	13364
Elounda Bay Finance S.A., Luxembourg.	13390	Powertrain, S.à r.l., Luxembourg.	13373
Etablissements Osch et Fils, S.à r.l., Vianden.	13346	Prosperity Company S.A., Luxembourg.	13387
Euro-America-Film S.A.	13370	Retail Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	13385
Europalace S.A.	13377	Retail Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	13385
European City Properties, S.à r.l., Luxembourg. ..	13377	Seacharter S.A., Luxembourg.	13378
F.H.L., Fédération Horticole Luxembourgeoise, A.s.b.l., Strassen.	13383	Seven Summits Capital S.A., Luxembourg.	13364
FEG S.A., Luxembourg.	13385	Sharmut Fashion S.A., Luxembourg.	13361
Fondation Henry J. et Erna D. Leir, Luxembourg. ..	13392	SLQ Tech, S.à r.l., Luxembourg.	13386
G6 International S.A., Windhof.	13360	Société Financière Edith S.A., Echternach.	13346
Gland Finance S.A., Luxembourg.	13348	Stopfill S.A., Lintgen.	13369
Gleneagley Finance S.A., Luxembourg.	13371	Syntaxis, S.à r.l., Luxembourg.	13385
Graci International Holding S.A., Luxembourg.	13364	Taunton, S.à r.l., Luxembourg.	13365
Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg.	13382	Teltech Group S.A., Luxembourg.	13367
Hanover Square Properties, S.à r.l., Luxembourg. .	13354	Transcom Participations S.A.	13367
Happy Visibilia S.A., Luxembourg.	13370	Vanel Luxembourg S.A., Luxembourg.	13378
Highsea Shipping S.A., Luxembourg.	13354	Vertex Trading, S.à r.l., Luxembourg.	13378
Immobilière Scheergaass S.A., Wiltz.	13348	Vimo S.A., Kehlen.	13366
Imprimerie Exe Ettelbruck S.A., Ettelbruck.	13347	Well S.A.	13389
Inigo S.A., Luxembourg.	13386	World Prospection S.A., Luxembourg.	13363
Inter cuisine, S.à r.l., Foetz.	13360		
Investcorp Capital S.A., Luxembourg.	13384		
Investissements Généraux S.A.	13392		
Invifin S.A., Luxembourg.	13383		

ETABLISSEMENTS OSCH ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 7, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03143, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENTS OSCH ET FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(903310.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

SOCIETE FINANCIERE EDITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers.
R. C. Luxembourg B 94.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE EDITH S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(903311.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

LUXEMBOURG ENGINEERING AND APPLICATION SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 32, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 96.667.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903312.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

AGRICO-LUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn.
H. R. Luxemburg B 103.952.

Im Jahre zweitausendfünf, den einundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EINKAUFSGENOSSENSCHAFT FÜR LANDWIRTSCHAFTLICHE BETRIEBSMITTEL eG, mit Sitz in D-97461 Hofheim (BRD), Lendehäuserstrasse 2,

hier vertreten durch Herrn Armin Häusinger, Diplomkaufmann, geboren zu Hofheim am 28. Mai 1967, wohnhaft zu D-97519 Riedbach, Hauptstrasse 21,

handelnd in seiner Eigenschaft als handelsrechtlicher Geschäftsführer der vorerwähnten Gesellschaft, wie dies hervorgeht aus einem Auszug mit aktuellen Daten, Stichtag 25. April 2005 des Genossenschaftsregisters des Amtsgerichts Bamberg, (Bundesrepublik Deutschland), Nr FN GnR 235;

die vorgenannte Gesellschaft, augenblicklich alleinige Teilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGRICO-LUX, GmbH, mit Sitz zu L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn, gegründet «gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder mit dem damaligen Amtssitz zu Mersch am 11. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations - von 1996, Seite 7357, wie dies erhellt aus einer Geschäftsabtretungsurkunde aufgenommen durch Notar Thomas Goppert mit dem Amtssitz in Hofheim i. UFr. (BRD), am 26. September 2001, nicht veröffentlicht im Mémorial C, auf Grund welcher Urkunde die BLS HOFHEIM LANDWIRTSCHAFTLICHE HANDELS- UND DIENSTLEISTUNG, GmbH als alleinige Teilhaberin der AGRICO-LUX, GmbH ihre fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (Flux 1.000,-) machend insgesamt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (Flux 500.000,-) mit Wirkung auf den 1. Oktober 2001 an die obengenannte EINKAUFSGENOSSENSCHAFT FÜR LANDWIRTSCHAFTLICHE BETRIEBSMITTEL eG abgetreten hat.

Eine Kopie dieser Urkunde bleibt nach ne varietur - Unterzeichnung durch den Kompartmenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Preis dieser Übertragung wurde zwischen Parteien geregelt, worüber hiermit Quittung.

Vorstehende Übertragung wurde im Namen der Gesellschaft angenommen, in Gemässheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, von deren aktuellen Geschäftsführers, Herrn Armin Häusinger, vorgeannt, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital.

Zufolge der vorerwähnten Übertragung sind die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGRICO-LUX, GmbH mit einem Nominalwert von je tausend (1.000,-) Franken, in den Händen der vorgeannten EIN- KAUFSGENOSSENSCHAFT FÜR LANDWIRTSCHAFTLICHE BETRIEBSMITTEL eG vereinigt.

Zufolge einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGRICO-LUX, GmbH vom 10. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Seite 44571 des Jahres 2002, wurde das Gesellschaftskapital in Euro angepasst und in 500 Anteile zu je 25,- EUR aufgeteilt.

Herr Armin Häusinger, handelnd wie erwähnt, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital, ist in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten ist und hat einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Auflösung und die in Liquidationssetzung der Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tag;

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator der Gesellschaft Herrn Armin Häusinger, vorbenannt, mit den weitgehendsten Befugnissen welche durch das Gesetz erlaubt sind;

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Häusinger, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2005, vol. 616, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Abschrift im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 27. September 2005.

P. Probst.

(903313.3/4917/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

IMPRIMERIE EXE ETTTELBRUCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 15, rue de Bastogne.

R. C. Luxembourg B 104.673.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2005, réf. DSO-BJ00001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPRIMERIE EXE ETTTELBRUCK S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(903322.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

OMNIA FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 50.262.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société du 28 mai 2004

L'Assemblée accepte la démission de M. Paul Albrecht de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Elle décide de nommer en son remplacement Mlle Geneviève Baue, employée privée, Senningerberg, qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour OMNIA FIN S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091967.3/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

IMMOBILIERE SCHEERGAASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 107.959.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 septembre 2005, réf. DSO-BI00187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE SCHEERGAASS S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(903323.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2005.

GLAND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 111.272.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 100.113, a company with registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
 - 2) COLONNES INVESTMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 98.724, a company with registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- both here represented by Mrs. Lucinda Clifton-Bryant, private employee, with professional address at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on September 21, 2005.

Which proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, through their proxyholder, have decided to form amongst themselves a public limited company (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I. - Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of GLAND FINANCE S.A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in ail transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

It may carry out all industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies.

The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- He resigns his office by notice to the Company, or
- He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires.

It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the Company and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorised by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fourteenth of June at 9.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.
2. The first annual General Meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., prenamed, three thousand and ninety-nine shares	3,099
2) COLONNES INVESTMENT, S.à r.l., prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three thousand and one hundred shares.	3,100

All the shares have been entirely paid up in cash so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and three hundred Euro (EUR 2,300.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following are appointed Directors:
 - a) Mrs. Johanna Dirjke Martina Van Oort, private employee, born on February 28, 1967 in Groningen, The Netherlands, with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Mrs. Géraldine Schmit, company director, born on November 12, 1969 in Messancy, Belgium, with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - c) Mr Benoît Georis, company director, born on January 13, 1961 in Huy, Belgium, with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3) The following is appointed Auditor:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, R.C.S. Luxembourg B 74.623, a private limited liability company with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2011.
- 5) The registered office of the Company is established at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 100.113, une société avec siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

2) COLONNES INVESTMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 98.724, une société avec siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Madame Lucinda Clifton-Bryant, employée privée, avec adresse professionnelle au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 21 septembre 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de GLAND FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la Société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées

(en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la Société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le quatorze du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions.	3.099
2) COLONNES INVESTMENT, S.à r.l., préqualifiée, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Johanna Dirjke Martina Van Oort, employée privée, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - c) Monsieur Benoît Georis, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1961 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, R.C.S. Luxembourg B 74.623, une société à responsabilité limitée avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5) Le siège social de la Société est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et traduction donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: L. Clifton-Bryant, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 37, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(092991.3/230/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

HIGHSEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.106.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 14 octobre 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
Monsieur Uwe Freiherr Von Saalfeld, Avocat, demeurant à D-80333 Munich, 15, Kardinal Faulhaber Strasse.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes, la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 14 octobre 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 14 octobre 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000.- EUR) (ou contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de l'administrateur-délégué conjointement avec le Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091876.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2005.

HANOVER SQUARE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 111.288.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the third day in the month of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

The company HANOVER SQUARE HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

incorporated under Luxembourg Law, by deed of the undersigned notary, as per today,

here represented by:

Mr Alain Heinz, company director, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie. L-1511 Luxembourg, acting in his capacity as sole manager of said company with sole signing power.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is HANOVER SQUARE PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital is set at thirteen thousand Euro (13,000.- EUR) divided into five hundred and twenty (520) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, each of them fully paid up.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Powers of the managers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint

signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 18. General meetings of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided. All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2005.

Subscription and Payment

There now appears Mr Alain Heinz, previously named, acting in his duly authorised capacity as mentioned here above, declares to subscribe in the name and on behalf of the company HANOVER SQUARE HOLDING, S.à r.l., prenamed, for the five hundred and twenty (520) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such issued share, by a contribution in kind to the Company, consisting in all of its own assets and liabilities, having an aggregate value of thirteen thousand Euro (13,000.- EUR), (the «Contribution»).

Such Contribution is the subject matter of a certificate dated 3 October 2005 and issued by Mr Alain Heinz, being sole manager of the company HANOVER SQUARE HOLDING, S.à r.l., prenamed, which states that the net worth of all the assets and liabilities of the same company HANOVER SQUARE HOLDING, S.à r.l. is valued at thirteen thousand Euro (13,000.- EUR).

Said certificate will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Declaration for tax purposes

Insofar as the present contribution in kind results in HANOVER SQUARE HOLDING, S.à r.l., a company incorporated in the European Community, contributing all of its assets and liabilities to the Company, the Company refers to Article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for a capital tax exemption in this case.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand three hundred Euro.

Extraordinary general meeting

First resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as sole Manager for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the articles of incorporation of the Company:

Mr Alain Heinz, company director, born in Forbach (France), on 17 May 1968, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Second resolution

The registered office shall be at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société HANOVER SQUARE HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte du notaire soussigné, reçu en date de ce jour.

ici représentée par:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

agissant en sa qualité de seul et unique gérant de la société avec pouvoir de seule signature.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer entre elle:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de HANOVER SQUARE PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR) divisé en cinq cent vingt (520) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune intégralement libérée.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfiques. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription et Paiement

Ensuite Monsieur Alain Heinz, prénommé, s'est présenté, agissant en sa qualité dûment autorisée, ainsi qu'il est dit ci-avant,

déclare souscrire au nom et pour le compte de la société HANOVER SQUARE HOLDING, S.à r.l., prénommée, les cinq cent vingt (520) parts sociales émises par la société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature consistant de tous ses actifs et passifs, ayant une valeur totale de treize mille euros (13.000,- EUR), («l'apport»).

Cet apport a fait l'objet d'un certificat daté du 3 octobre 2005 et établi par Monsieur Alain Heinz, agissant en sa qualité de seul gérant de la société HANOVER SQUARE HOLDING, S.à r.l. qui constate que la valeur nette de l'intégralité de l'actif et passif de la même société HANOVER SQUARE HOLDING est évalué à treize mille euros (13.000,- EUR).

Le prédit certificat restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Déclaration pour raisons fiscales

Considérant que le présent apport en nature résulte dans HANOVER SQUARE HOLDING, S.à r.l., une société constituée dans la Communauté européenne, apportant tous ses actifs et passifs à la Société, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille trois cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire**Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que Gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Heinz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2005, vol. 897, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 octobre 2005.

J.-J. Wagner.

(093076.3/239/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

DORIAN HELLENIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 32.066.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 6 juillet 2005

L'Assemblée décide de nommer au poste de commissaire aux comptes, avec effet au 31 décembre 2004, Mlle Geneviève Baue, employée privée, Senningerberg, en remplacement de la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie, Luxembourg.

Mlle Geneviève Baue terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour DORIAN HELLENIC HOLDINGS S.A.

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091968.3/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

OCEANBREEZE CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.542.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 30 septembre 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 30 septembre 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 30 septembre 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091878.3/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2005.

G6 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 26, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 106.116.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 juin 2005

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Thierry Jager, administrateur-délégué, demeurant à F-Turckheim, ou par les signatures conjointes de Monsieur Thierry Jager, administrateur-délégué, comme cosignataire obligatoire et d'un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour G6 INTERNATIONAL S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092080.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

INTERCUISINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 47.639.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Signature.

(092367.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

SHARMUT FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 111.303.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société anonyme GURMIT S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Vincenzo Arno', ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de SHARMUT FASHION S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En particulier, en ce qui concerne les marques, la société pourra en acheter et en vendre, les mettre en valeur par la concession de licences d'utilisation, tant à des sociétés participées qu'à des sociétés tierces actives dans le secteur de la mode et enfin fournir des services de conseil en gestion et de style dans le secteur de la mode, en faveur de ses contreparties. A cette fin, elle pourra se prévaloir de l'assistance et des conseils de tiers professionnels qualifiés actifs dans la même branche.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société anonyme GURMIT S.A., prédésignée, trois cent dix-neuf actions.	319
2. Monsieur Vincenzo Arno', préqualifié, une action.	<u>1</u>
Total: trois cent vingt actions.	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Antonio Distefano, maître en sciences économiques, né à Potenza (Italie), le 26 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Arno', J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2005, vol. 534, fol. 18, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 17 octobre 2005.

J. Seckler.

(093228.3/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

WORLD PROSPECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.816.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 21 février 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Michel Serre, gérant, élisant domicile au Domaine de Font Cumièr, F-83189 Brue Auriac.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 21 février 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 21 février 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs, dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091883.3/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2005.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 84.535.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung gehalten in englischer Sprache am 31. August 2005

Der Verwaltungsrat beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes mit Wirkung ab 1. September 2005 an folgende Adresse:

25, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug

D. Steberl

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092120.3/2195/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

OSTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R. C. Luxembourg B 100.570.

Suite au contrat de vente signé en date du 22 février 2005, HAGER INVESTMENT S.A., avec siège social au 4, Aale Stack, L-5559 Remich, associé unique et détenteur de 500 parts sociales dans la société OSTEN, S.à r.l. avec siège social au 4, Aale Stack, L-5559 Remich a cédé la totalité de ses parts sociales à:

- Philippe Cochet, avec adresse professionnelle au 5, rue Sainte Roch, F-67210 Obernai (113 parts sociales);
- Ulrich Pelz, avec adresse professionnelle au Laarkirchener Strasse, 49, D-63179 Obertshausen (36 parts sociales);
- Georges Staebell, avec adresse professionnelle au 7, rue des Noyers, F-57870 Bischoffsheim (36 parts sociales);
- WESTEN, S.à r.l., avec siège social au 4, Aale Stack, L-5559 Remich (315 parts sociales).

En conséquence,

- Philippe Cochet, avec adresse professionnelle au 5, rue Sainte Roch, F-67210 Obernai, détient 113 parts sociales;
- Ulrich Pelz, avec adresse professionnelle au Laarkirchener Strasse, 49, D-63179 Obertshausen détient 36 parts sociales;
- Georges Staebell, avec adresse professionnelle au 7, rue des Noyers, F-57870 Bischoffsheim détient 36 parts sociales;
- WESTEN, S.à r.l., avec siège social au 4, Aale Stack, L-5559 Remich détient 315 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091894.3/581/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2005.

GRACI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 21.011.

EXTRAIT

1) La Société EUROPE FIDUCIAIRE S.A., avec son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été nommée Commissaire en remplacement d'INTERCONSULT S.A.

Le mandat prendra fin de l'Assemblée Générale du 2009.

2) La société a changé l'adresse de 7, Val Saint Croix à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2005.

V. Farina

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04493. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091986.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

SEVEN SUMMITS CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 92.247.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 15 septembre 2005

L'assemblée a procédé à la nomination comme administrateur de Monsieur Tom Almgren, Hultet, SE-360 30 Lammhult en remplacement de Monsieur Pedro Maranhao. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Michael Palm, demeurant au 3, chemin du Lac, CH-1291 Commugny, président, administrateur-délégué;
- Madame Claudia Palm-Maranhao, demeurant au 3, chemin du Lac, CH-1291 Commugny;
- Monsieur Tom Almgren, demeurant à Hultet, SE-360 30 Lammhult.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092118.3/050/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

JULIUS BAER MULTIINVEST ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

H. R. Luxembourg B 85.423.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung gehalten in englischer Sprache am 31. August 2005

Der Verwaltungsrat beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes mit Wirkung ab 1. September 2005 an folgende Adresse:

25, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug

D. Steberl

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092147.3/2195/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

JULIUS BAER MULTIINVEST ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

H. R. Luxembourg B 85.423.

Nachfolgende Änderung ist für die Gesellschaft im Handelsregister vorzunehmen:

Streichung von Herrn Veit O. Schuhen als Verwaltungsratsmitglied, dessen Mandat anlässlich der Generalversammlung im Jahr 2004 nicht verlängert wurde.

Luxembourg, den 7. Oktober 2005.

D. Steberl.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092182.3/2195/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

MULTIGONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 34, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 97.596.

Résolution de l'associée unique

ADONIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme avec siège social à L-8131 Bridel, 43, rue des Genêts, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Patrick Neuman, demeurant à Bridel, agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée MULTIGONE, S.à r.l., ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 259A, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.596, décide de transférer le siège social de la société MULTIGONE, S.à r.l. au 34, avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092082.3/200/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

TAUNTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 110.437.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 7 septembre 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et HALLWOOD INVESTMENTS LIMITED les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- HALLWOOD INVESTMENTS LIMITED, domiciliée à Akara Building, 24 DeCastro Street, Wickhams Cay 1 P.O. Box 3136 Road Town Tortola, British Virgin Islands: 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAUNTON, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092200.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

JULIUS BAER MULTIFUND ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
H. R. Luxembourg B 85.422.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung gehalten in englischer Sprache am 31. August 2005

Der Verwaltungsrat beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes mit Wirkung ab 1. September 2005 an folgende Adresse:

25, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug

D. Steberl

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092148.3/2195/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

JULIUS BAER MULTIFUND ADVISORY, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
H. R. Luxembourg B 85.422.

Nachfolgende Änderung ist für die Gesellschaft im Handelsregister vorzunehmen:

Streichung von Herrn Veit O. Schuhen als Verwaltungsratsmitglied, dessen Mandat anlässlich der Generalversammlung im Jahr 2004 nicht verlängert wurde.

Luxembourg, den 7. Oktober 2005.

D. Steberl.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092171.3/2195/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

VIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 9, rue Gaessel.
R. C. Luxembourg B 50.180.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 octobre 2005

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 12 octobre 2005 que le siège social de la société est transféré à L-8283 Kehlen, 9, rue Gaessel.

Kehlen, le 12 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

S. Vinciotti

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04231. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092084.3/231/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

DRAKE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.031.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 5 juillet 2004 de la société DRAKE SOLUTIONS, S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission du Commissaire aux Comptes suivant à compter de ce jour:

FISOGEST S.A. (A.T.T.C.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAKE SOLUTIONS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092194.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

DRAKE IT TESTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.030.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 5 juillet 2004 de la société DRAKE IT TESTING, S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission du Commissaire aux Comptes suivant à compter de ce jour:
FISOGEST S.A. (A.T.T.C.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAKE IT TESTING, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092196.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

DRAKE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 59.944.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 23 août 1997 entre MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et DRAKE HOLDINGS LIMITED les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- DRAKE HOLDINGS LIMITED, domiciliée à 50 Shirley Street POB N-624 Nassau, Bahamas, détenant les 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,79 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAKE (LUXEMBOURG), S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092203.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

TELTECH GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.102.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 23 décembre 2004, les actionnaires de la société TELTECH GROUP S.A., ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092205.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

TRANSCOM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.937.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société TRANSCOM PARTICIPATIONS, S.à r.l., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 67.937, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Les administrateurs, CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENTS LTD et TASWELL INVESTMENTS LTD, ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, présentent leur démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ04040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092303.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

AUTO-MOTO ECOLE PIER GAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7513 Mersch, 7, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.805.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue
en date du 12 octobre 2005 à 10.30 heures à Mersch*

Transfert du siège social

Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-7525 Mersch, 1, rue de Colmar-Berg à L-7513 Mersch, 7, route d'Arlon.

Mersch, le 12 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Les actionnaires

Enregistré à Diekirch, le 18 octobre 2005, réf. DSO-BJ00129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092207.3/832/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

CCP II ADVISORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 108.898.

—
En date du 23 septembre 2005, CURZON GLOBAL LIMITED, avec siège social au 1, Curzon Street, Londres W1J 5HD, Royaume-Uni, associé unique et détenteur de 500 parts dans la société CCP II ADVISORY, S.à r.l. a décidé de transférer avec effet immédiat la totalité de ses parts à CURZON CAPITAL PARTNERS II, Limited Partnership, avec siège social au 1, Curzon Street, Londres W1J 5HD, Royaume-Uni.

En conséquence,

CURZON CAPITAL PARTNERS II, Limited Partnership, avec siège social au 1, Curzon Street, Londres W1J 5HD, Royaume-Uni détient 500 parts dans la société CCP II ADVISORY, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092221.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

AQUA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 106.791.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 octobre 2005

Première résolution

Le conseil, prend acte de la démission de Madame Emanuela Brero de sa fonction d'administrateur, pour raisons personnelles, avec effet au 1^{er} août 2005.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité et sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Deuxième résolution

Le conseil décide de coopter Monsieur Francesco Moglia, Directeur de banque, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste d'administrateur, avec effet à compter du 1^{er} août 2005.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité et sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AQUA FINACE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092729.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

MP FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.660.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 22 juin 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CERBERUS PARTNERS L.P., les 125 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CERBERUS PARTNERS L.P., 299 Park Avenue Floors 21-23 New York NY 10171 USA, 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MP FINANCE, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092236.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

COACHING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 65.225.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 3 octobre 2005, que:

- que la co-optation de M. Carl-Magnus Schreiter fut reconfirmé (avec effet le 15 août 2005) et que M. Carl-Magnus Schreiter, 4, Parke Road, Barnes, SW13 9NE London, Royaume-Uni (né le 27 mars 1967 à Skelleftea, Suède), fut élu comme nouvel administrateur en remplacement de M. Staffan Schreiter, 4, Parke Road, Barnes, SW13 9NE London, Royaume-Uni (né le 23 novembre 1971 à Lidingö, Suède), administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour COACHING INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092260.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

STOPFILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 48.458.

EXTRAIT

En date du 17 janvier 2005, lors d'une assemblée générale ordinaire, Monsieur Philippe Schmitz a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Bert Pistor, administrateur-délégué démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Suite à cette nomination, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, Diplômé en sciences économiques, demeurant Villa de Heisdorf;
- M^e Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Schmitz, demeurant Villa de Heisdorf.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour STOPFILL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092281.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

13370

MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.071.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2005 que:

1. Monsieur Helmut Mainz, administrateur de sociétés, né le 23 avril 1918 à Francfort (Allemagne), demeurant au 11, Parkview Court, GB-D18 3DZ Bradford, Shipley, est réélu administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.
2. Monsieur Dan Emanuel Levi, consultant, né le 29 août 1969 à Turin (Italie), demeurant au 26, Corso Re Umberto, I-10128 Torino, est réélu administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.
3. Monsieur Jean-Louis Lovisa, directeur de banque, né le 15 décembre 1958 à Luzern (Suisse) demeurant à Huzlenstrasse 51, CH-8604 Volketszwis, est réélu administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.
4. Madame Manuela Bellio-Mevorach, employée, née le 7 mars 1958 à Padova, demeurant à I-35122 Padova, 36/3 Via Marsala, (Italie) est élue administrateur ainsi qu'administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.
5. La société INTERAUDIT, avec adresse à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, est réélue commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Pour extrait conforme
D. Martin
Par mandat

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092290.3/273/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

HAPPY VISIBILIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.196.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2005 que:

1. Monsieur Dan Emanuel Levi, consultant, né le 29 août 1969 à Turin (Italie), demeurant au 26, Corso Re Umberto, I-10128 Torino, est réélu administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.
2. Maître Mathis Hengel, avocat, né le 24 décembre 1946 à Machtum, avec adresse professionnelle, 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg est réélu administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.
3. Monsieur Andrea Mevorach, directeur de sociétés, né le 4 mars 1962 à Padoue (Italie), demeurant au 36/6, Via Marsala, I-35166 Padova est réélu administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.
4. La société INTERAUDIT, ayant son siège au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg est réélue statutory auditor jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.

Pour extrait conforme
D. Martin
Par mandat

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092292.3/273/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

EURO-AMERICA-FILM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.571.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société EURO-AMERICA-FILM S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 38.571, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Les administrateurs, CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENTS LTD et TASWELL INVESTMENTS LTD, ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, présentent leur démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ04041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092305.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

GLENEAGLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 111.304.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4.

2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLENEAGLEY FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant

admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, trois cent neuf actions	309
2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3.- Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Jean Faber, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 95, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

E. Schlessler.

(093230.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

POWERTRAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 111.289.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the fourth of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GEARBOX, S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 110.707, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

here represented by Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on September 28, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name POWERTRAIN, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Thursday of June at 11.00. a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

All the shares have been entirely subscribed by:

GEARBOX, S.à r.l., prenamed, five hundred shares	500
Total: five hundred shares	500

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the shareholders

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr Thomas Schlytter-Henrichsen, Company director, born in Madras (India), on 29th June 1956, residing professionally in Niedenu 68, D-60325 Frankfurt am Main;
 - VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 The duration of their mandate is unlimited.
 The Company will be bound by the joint signatures of the managers.
- 2) The address of the Company is fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GEARBOX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.707, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

ici représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 28 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination POWERTRAIN, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier jeudi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

L'ensemble des parts sociales ont été souscrites par:

GEARBOX, S.à r.l., prénommée, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision des associés

1) La Société est gérée par les gérants suivants:

- Monsieur Thomas Schlytter-Henrichsen, Administrateur de société, né à Madras (Inde), le 29 juin 1956, demeurant professionnellement à Niedenu 68, D-60325 Frankfurt am Main;

- VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.143, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

La durée de leur mandat est indéterminée.

La Société est valablement engagée par leurs signatures conjointes.

2) L'adresse du siège social est fixée au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2005, vol. 897, fol. 48, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 octobre 2005.

J.-J. Wagner.

(093079.3/239/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

EUROPALACE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.308.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENYO CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société EUROPALACE S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 38.308, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Les administrateurs, CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENTS LTD et TASWELL INVESTMENTS LTD, ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, présentent leur démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BENYO CONSULTING, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ04042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092308.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

AUTRANS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.850.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, le commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., est désormais domicilié: 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092320.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

EUROPEAN CITY PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 95.025.

Le 7 octobre 2005, les associés de la société EUROPEAN CITY PROPERTIES, S.à r.l. ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Koen van Baren de ses fonctions de gérant, avec effet au 10 juin 2005.
- de nommer Monsieur Peter Bun, employé privé, né le 26 août 1969 à Tilburg (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 10 juin 2005.
- de transférer le siège social du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour EUROPEAN CITY PROPERTIES, S.à r.l.

MessPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092464.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

SEACHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.842.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 388 du 28 mai 1999, dont le capital social est de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 6 octobre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2005, volume 910, folio 99, case 8, que la société anonyme dénommée SEACHARTER S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 68.842 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été réglé et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Pour extrait conforme, délivré à la société, sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2005.

F. Kessler

Notaire

(092326.3/219/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

VANEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 100.450.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 juin 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pierre Vanel, administrateur-délégué;
- Monsieur Alain Dabrowski;
- Madame Dorota Bon.

Ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, Société Anonyme.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092327.3/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

VERTEX TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 111.306.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh of October.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

- Mr Angelo Vincent, business man, born in Hilsibourg, (Sweden), on the 9th of August 1983, residing in L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

This appearing party has requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I. - Purpose, Name, Duration

Art. 1. A company is established between the actual shareholder and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the company is the execution of all trading transactions.

The purpose of the company is furthermore, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxemburg or in any foreign countries.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of VERTEX TRADING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxemburg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxemburg.

Chapter II. - Corporate capital, Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, which have been subscribed by the sole shareholder, Mr Angelo Vincent, business man, residing in L-1630 Luxemburg, 46, rue Glesener.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the shareholders.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2005.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

2.- Is appointed as manager for an undetermined duration:

Mr Angelo Vincent, business man, born in Hilsibourg, (Sweden), on the 9th of August 1983, residing in L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

3.- The company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Angelo Vincent, commerçant, né à Hilsibourg, (Suède), le 9 août 1983, demeurant à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre 1^{er}. - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est l'exécution de toutes opérations de négoce.

La société a en outre pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de VERTEX TRADING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Angelo Vincent, commerçant, demeurant à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

2.- Est désignée comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Angelo Vincent, commerçant, né à Hilsibourg, (Suède), le 9 août 1983, demeurant à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Vincent, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2005, vol. 532, fol. 32, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2005.

J. Seckler.

(093233.3/231/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 42.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jaquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée prend acte de la démission de BBL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste de Commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092370.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

13383

INVIFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 43.890.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 octobre 2005

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Alanna Woods, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- M. Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ03054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092331.3/631/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

F.H.L., FEDERATION HORTICOLE LUXEMBOURGEOISE, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.
Gesellschaftssitz: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg F 1.267.

STATUTENÄNDERUNG

Kapitel I. Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Name & Rechtsform. Die Vereinigung trägt den Namen FEDERATION HORTICOLE LUXEMBOURGEOISE, A.s.b.l., abgekürzt F.H.L., (Gartenbauverband Luxemburg, Vereinigung ohne Gewinnzweck).
Ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäss dem abgeänderten Gesetz vom 28. April 1928.

Art. 2. Sitz. Die Vereinigung hat ihren Sitz in L-8011, 261, rte d'Arlon Sitz der Landwirtschaftskammer.

Kapitel II. Zweck und Gegenstand

Art. 4. Zweck & Gegenstand. Zweck der Vereinigung ist die Förderung des Luxemburger Berufsgartenbaus.
Gegenstand der Vereinigung ist:

- Die Vertretung der gemeinsamen beruflichen, wirtschaftlichen und sozialen Interessen der Gartenbaubetriebe,
- Die Förderung von Maßnahmen zur Ausbildung und Weiterbildung in den Gartenbaubetriebe.

Kapitel III. Gliederung der Vereinigung, Mitgliedschaft

Art. 5. Gliederung der Vereinigung. Die Vereinigung gliedert sich in 6 Berufssparten:

- Floristen,
- Zierpflanzenbauer,
- Gemüsebauer,
- Garten- und Landschaftsbauer - Baumschulen,
- Obstbauer,
- öffentlich-rechtlichen Abteilungsleiter im Bereich Gartenbau bei Staats-, Gemeindeinstitutionen oder sonstigen öffentlichen Betrieben.

Die Berufssparten können sich jeweils noch in die Betriebszweige Produktion und Dienstleistung aufteilen.

Die Mitglieder des Landesverbandes gehören nach eigener Entscheidung der jeweils für den Betrieb oder für eine Betriebsabteilung zutreffenden Berufssparte an. Sie sind berechtigt, mehreren Sparten anzugehören und an Veranstaltungen anderer Berufssparten teilzunehmen.

Weitere Berufssparten können durch Beschluss der Generalversammlung geschaffen werden. Bewerber haben sich in Ihrer Beitrittserklärung der dem Betrieb zutreffenden Berufssparten zu zuordnen.

Eine zusätzliche Einordnung soll nach den Schwerpunkten Produktion oder Dienstleistung erfolgen.

Art. 6. Mitgliedschaft. Einzelmitglieder können alle Personen, Firmen und Abteilungen werden die den Gartenbau zu Erwerbszwecken auf eigene Rechnung betrieben oder Personen, die eine öffentlich-rechtliche Abteilung im Bereich Gartenbau leiten, und eine entsprechende fachliche Qualifikation nachweisen.

Als fachliche Qualifikation gilt eine Ausbildung mit bestandener Abschlussprüfung in einer der obengenannten Berufssparten oder eine höhere Fachprüfung, welche als gleichwertig anerkannt gilt.

Fehlen diese fachlichen Voraussetzungen, so ist die Aufnahme dann möglich, wenn der Betrieb wenigstens 5 Jahre besteht und einwandfreie Leistung erbringt und Nachteiliges nicht bekannt ist. Die Prüfung dieser Voraussetzungen bei nicht Nachweis der fachlichen Qualifikation erfolgt durch eine vom Verwaltungsrat eingesetzte Kommission. Für den

Beitritt von öffentlich-rechtlichen Gartenbauabteilungsleitern ist der Nachweis der fachlichen Qualifikation mit bestandener Abschlussprüfung obligatorisch.

Die Mitglieder unterteilen sich in:

- Effektive Mitglieder,
- Pensionierte Mitglieder,
- Ehrenmitglieder.

Effektive Mitglieder sind Personen, die eine gartenbauliche Aktivität in Luxemburg ausüben oder eine öffentliche Abteilung im Bereich des Gartenbaus leiten.

Art. 7. Austritt und Ausschluss. Ausschlussgründe sind die Nichtentrichtung des Jahresbeitrages innerhalb einer Frist von drei Monaten sowie statutenwidriges Verhalten, welches der Vereinigung oder ihrem Ruf und Ansehen schadet.

- durch Ausschluss, wenn ein Mitglied länger als 3 Monate mit der Beitragsleistung im Rückstand ist oder wenn ein Mitglied in gröblicher Weise gegen Satzungen, Interessen der Berufsorganisation oder die Berufsehre verstößt.

Kapitel IV. Der Verwaltungsrat

Art. 8. Zusammensetzung. Die Berufssparte öffentlich-rechtliche Gartenbauabteilungsleiter darf höchstens mit 2 Mitgliedern im Verwaltungsrat vertreten sein.

Art. 9. Präsident, Vize-Präsident. Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern einen Präsidenten und zwei Vizepräsidenten. Der 1. Vizepräsident gilt als mandatierender Stellvertreter des Präsidenten im Falle seiner Abwesenheit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00572. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092315.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

INVESTCORP CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 70.221.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 octobre 2005

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Alanna Woods, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- M. Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ03048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092333.3/631/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

MUSCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 96.900.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration du 11 septembre 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092344.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

13385

RETAIL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 94.093.

L'adresse du gérant Gabriel Jacobus Minnaar a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est Bahnhofstr., 30, CH-6300 Zug, Suisse.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092340.3/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

RETAIL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 94.093.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 17 décembre 2004

PricewaterhouseCoopers est révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} juillet 2004.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092341.3/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.700.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(092372.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

SYNTAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 89.201.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 10 octobre 2005, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour SYNTAXIS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092466.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

13386

SLQ TECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 99.138.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 mars 2005 que:

1. Administrateurs:

- Monsieur Alain Lam, administrateur de type A,
- Monsieur Bruno Beernaerts, administrateur de type B,
- Monsieur David De Marco, administrateur de type B,

Ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

- Madame Yuliya Alexandrovna Sokolyans'ka, administrateur unique,

Madame Yuliya Alexandrovna Sokolyans'ka a été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires.

2. Siège social:

- Le siège social est transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092338.3/727/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

AIBC INVESTCORP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 54.938.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 octobre 2005

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Alanna Woods, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- M. Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ03045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092339.3/631/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

INIGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.954.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ04068, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour INIGO S.A., Société Anonyme

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(092410.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

PROSPERITY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 111.305.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de PROSPERITY COMPANY S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société DALECREST LIMITED, prédésignée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	499
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action	1
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marco Bonacchi, commercialiste, né à Pistoia (Italie), le 6 juillet 1956, demeurant à I-00144 Rome, Via dell'Orsa Maggiore 33 (Italie), pouvoir de signature de type A;
- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, pouvoir de signature de type B;
- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, pouvoir de signature de type B.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2005, vol. 532, fol. 32, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2005.

J. Seckler.

(093232.3/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

WELL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.386.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 27 septembre 2005, que Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 LUXEMBOURG ET LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 27 septembre 2005 que CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a, en date du 27 septembre 2005. dénoncé tout office de domiciliation fourni à la société WELL S.A. avec effet au 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092359.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

COFIM, COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.601.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(092374.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

CLYCS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.755.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 27 septembre 2005, que Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 LUXEMBOURG ET LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 27 septembre 2005 que CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a, en date du 27 septembre 2005, dénoncé tout office de domiciliation fourni à la société CLYCS S.A. avec effet au 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092371.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

ELOUNDA BAY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 111.313.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,
2. GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ELOUNDA BAY FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant ad-

mis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 11.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, trois cent neuf actions	309
2. GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Claude Faber, prénommé.

4. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 95, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

E. Schlessler.

(093304.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.436.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 27 septembre 2005, que Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 27 septembre 2005 que CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a, en date du 27 septembre 2005, dénoncé tout office de domiciliation fourni à la société avec effet au 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092373.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

FONDATION HENRY J. ET ERNA D. LEIR, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg G 21.

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Fondation de 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la FONDATION

J. Loesch

Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092380.3/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.